

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023




Saint-Priest
en Jarez

Rappel réglementaire

(article L 2312-1 et suivants et D 2312-3 du CGCT)

- **Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget Primitif.
- **Le DOB est une étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. En cas d'absence, toute délibération relative à l'adoption du Budget Primitif est illégale.

Article D2312-3

Le rapport prévu à l'article_L 2312-1 comporte les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1° , 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le contexte général 2023

- Le Débat d’Orientation Budgétaire 2023 s’inscrit une nouvelle fois dans un contexte général particulier et nouveau. Après les effets de la pandémie mondiale, de nouvelles incertitudes ont vu le jour qui risquent d’alourdir l’avenir.
- La détérioration des finances publiques liée à la crise sanitaire devait se ralentir en 2022. Le début de la guerre en Ukraine et l’entrée dans un cycle inflationniste inconnu depuis les années 1970/1980 (en zone Euro, l’inflation a atteint 10,7% en octobre) remettent fortement en cause la reprise économique espérée.
- L’inflation, la hausse des prix de l’énergie, les difficultés d’approvisionnement en matières premières, l’augmentation des dépenses de personnel, la montée des taux d’intérêt, qui font suite à la disparition de notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), vont fortement contraindre nos marges de manœuvre et nous obliger à une prudence accrue.

Perspectives économiques 2023

Zone Euro

- La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, en raison des importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique.
- Nous y faisons face en diversifiant les zones géographiques d'approvisionnement mais de façon limitée et à des coûts bien supérieurs. Cela entraîne un ralentissement de la consommation des ménages ainsi que de la production, les coûts énergétiques devenant insupportables pour beaucoup d'artisans et d'entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé.
- À ces difficultés, s'ajoute la remontée des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, qui détériore les capacités de financement pour les agents économiques.

France : une croissance ralentie, un marché du travail en tension et une inflation record

- L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique. L'activité française a continué à résister globalement malgré une inflation élevée: 6,2% en octobre, contre 10,2% pour la zone Euro et 11,2% en Allemagne.
- Dans ce contexte incertain, la croissance 2023 pourrait être de 2,5%, mais ce scénario est conditionné à plusieurs aléas.
- Le taux de chômage en France est assez stable. Toutefois les entreprises françaises rencontrent des difficultés de recrutement à un niveau inédit : 81% des entreprises de l'industrie manufacturière, 67% des entreprises de services et 82% dans le secteur de la construction sont concernées.
- La France, comme de nombreux pays, a connu un choc inflationniste inédit, qui a entraîné une baisse du pouvoir d'achat des ménages français.

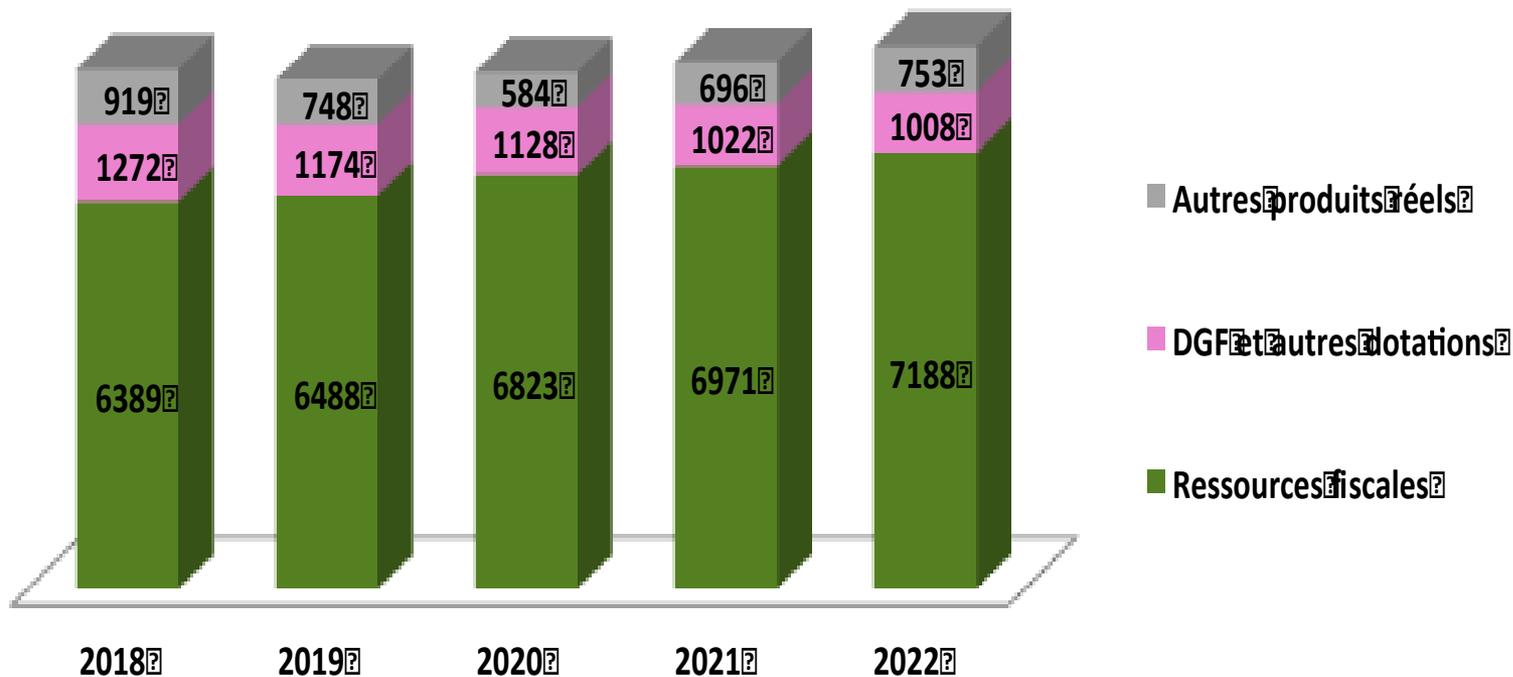
- Saint-Étienne Métropole (SEM) doit poursuivre son projet de transformation du territoire métropolitain afin d'offrir la meilleure qualité de vie à ses habitants tout en promouvant l'attractivité du territoire et ceci dans un contexte inédit d'inflation.
- Afin de garantir la fiabilité financière de ces projets, SEM doit trouver de nouvelles ressources complémentaires et toutes les recherches de financements extérieurs sont entreprises. De plus, une gestion très rigoureuse et une maîtrise des dépenses de fonctionnement seront poursuivies dans ce contexte si particulier.
- Cette situation sans précédent bouleverse les prévisions budgétaires et oblige à adapter le fonctionnement, à faire des choix compte tenu de la dégradation rapide de l'épargne, tout en maintenant le cap pour préparer un avenir plus durable et plus désirable.
- SEM affirme que leurs finances saines leur permettront en 2023 de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement.

Synthèse du fonctionnement

Hausse des recettes fiscales
Stabilité des dotations

Évolution et structure des recettes

EN MILLIERS
D'EUROS



TOTAL

8 580

8 410

8 523

8 689

8 949

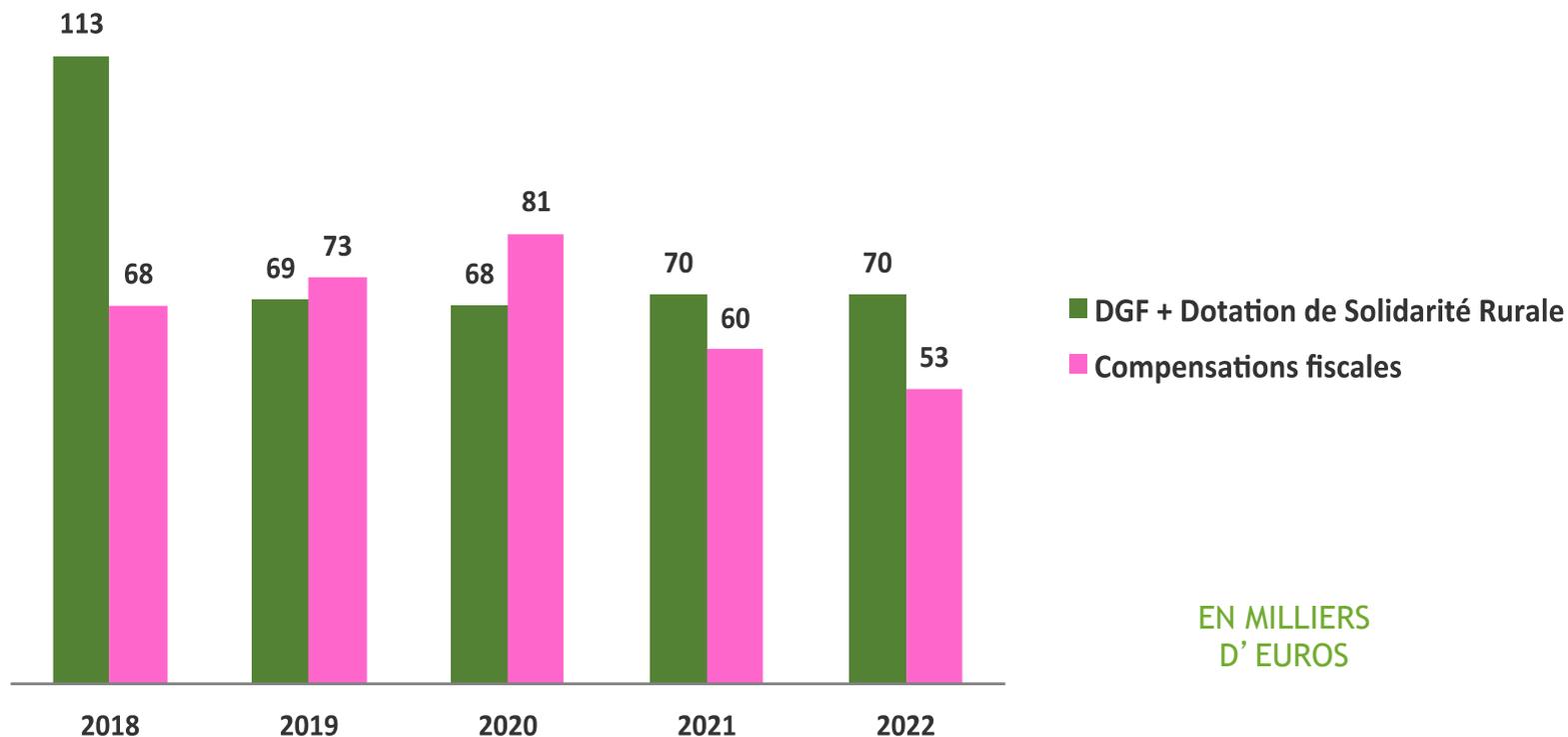
+ 1,98 %

+ 1,34 %

+ 1,94 %

+ 2,99 %

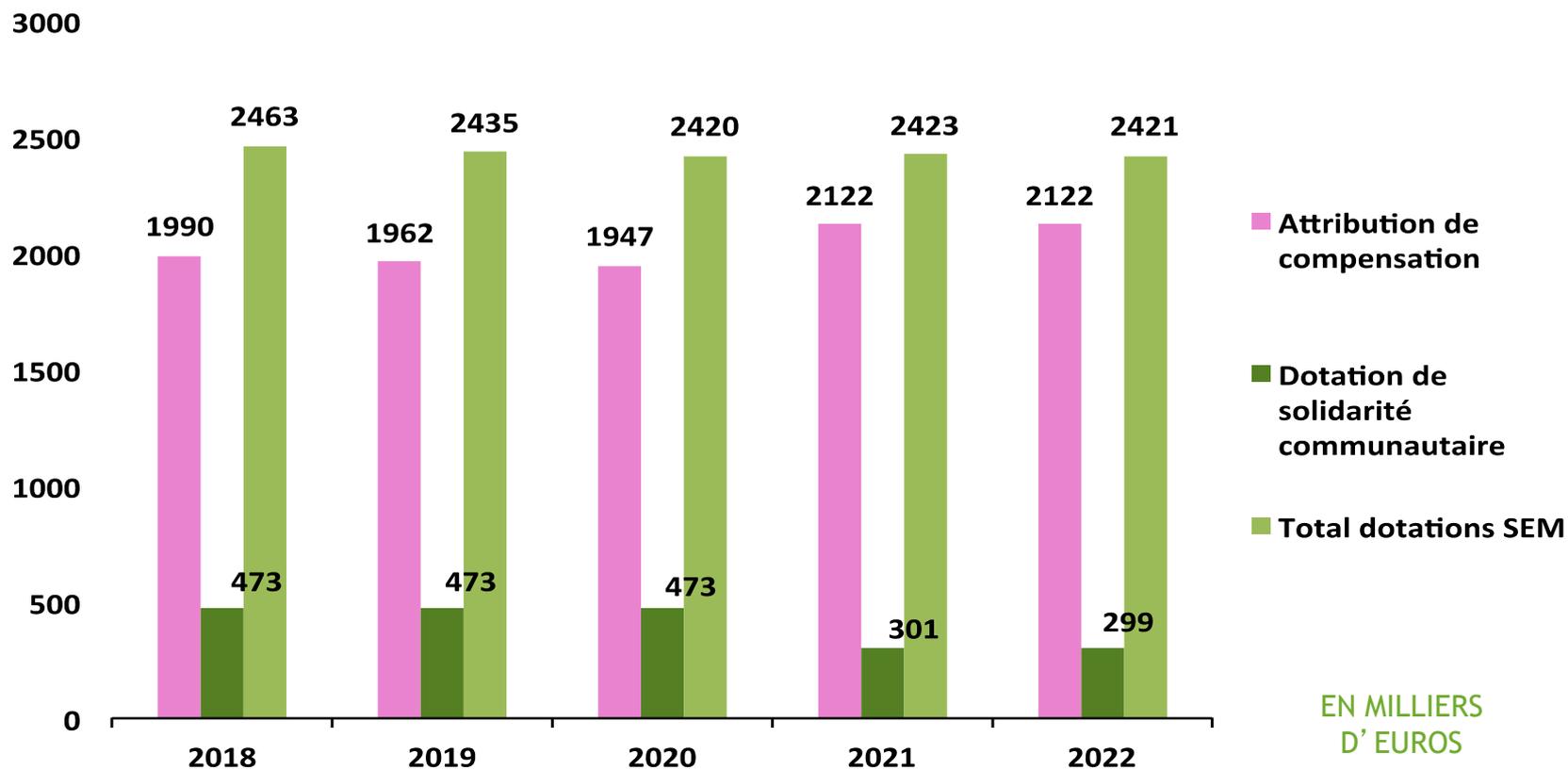
Les concours financiers de l'État



TOTAL 181 142 149 130 123

- 21,5 % + 4,9 % - 12,8 % - 5,7 %

Les concours financiers de Saint-Étienne Métropole



- 1,1 %

- 0,6 %

+0,1 %

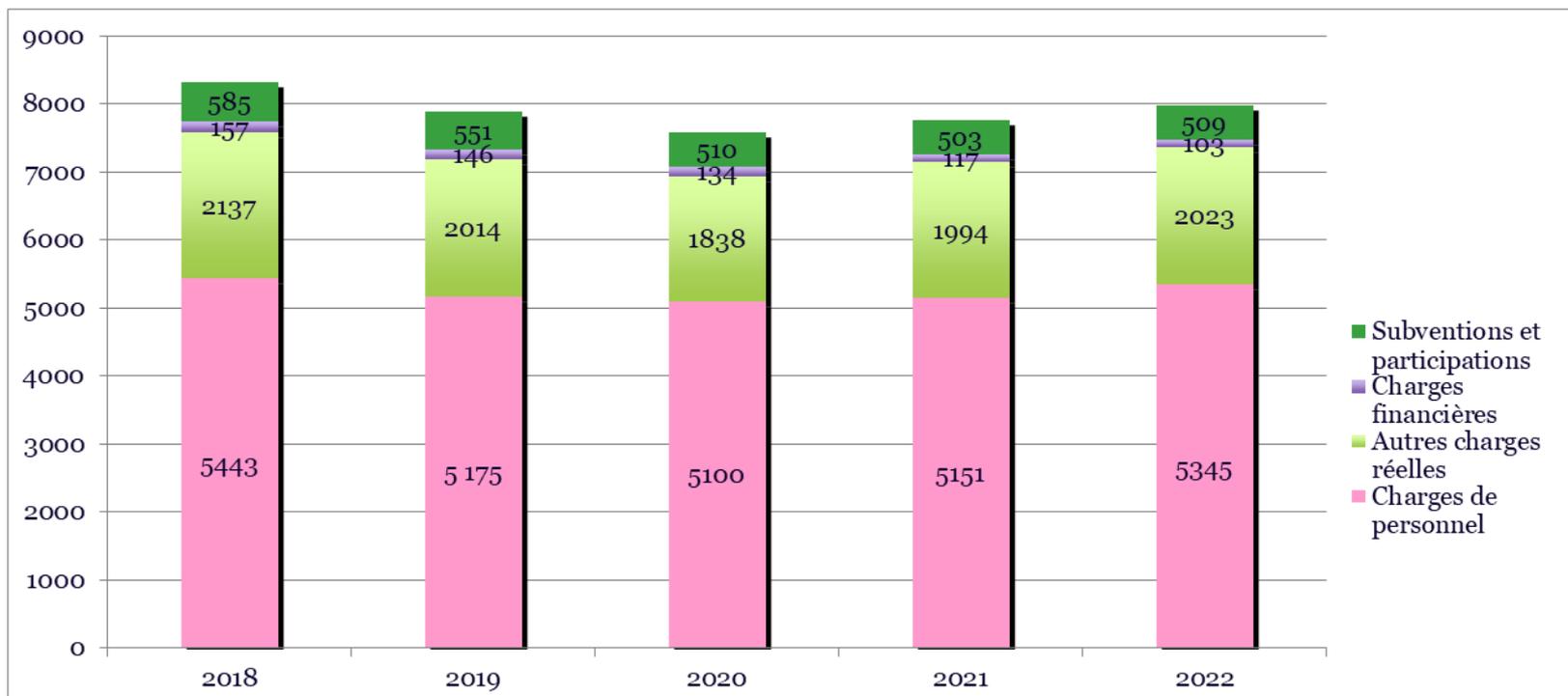
- 0,1 %

Recettes de fonctionnement

- Les recettes ont augmenté en 2022 de presque 3%. Cette hausse est calculée à partir de l'année 2021 encore impactée par la crise COVID et durant laquelle tous les services n'ont pas fonctionné en année entière.
- Les recettes fiscales locales progressent de 3.11 %, effet de l'augmentation des bases et des taux.
- La réforme de la taxe d'habitation nous permettrait de conserver nos produits à l'Euro près au moins jusqu'en 2023.
- La disparition quasi-complète des dotations d'État sans espoir de retour nous a obligé à rechercher de nouvelles recettes.

Une tendance à la hausse confirmée
des charges de fonctionnement

Évolution et structure des charges



TOTAL

8 322

7 886

7 582

7 765

7 980

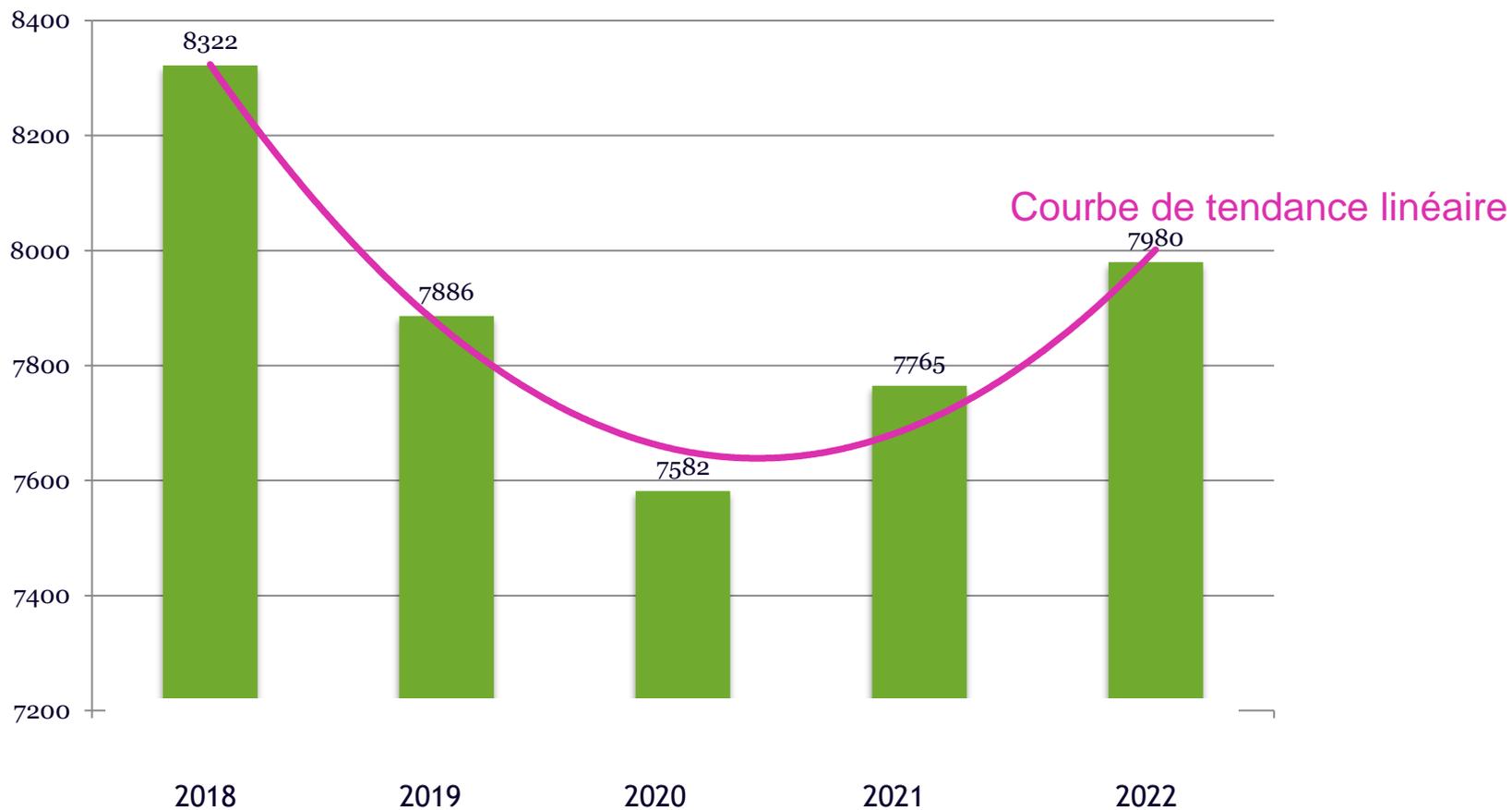
- 5.24 %

- 3,85 %

+ 2,41 %

+ 2,77 %

Évolution des dépenses de fonctionnement



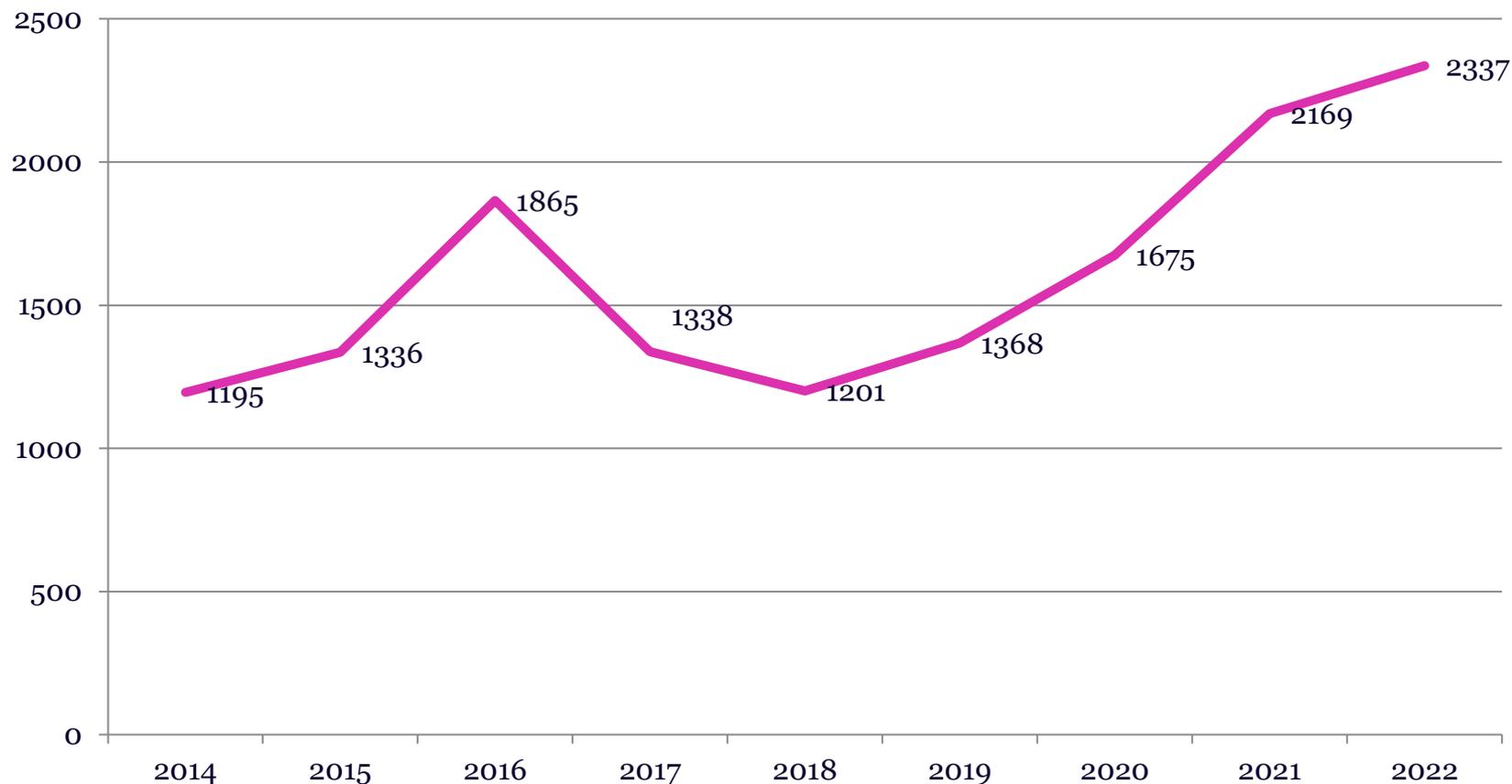
Des charges de fonctionnement encore maîtrisées

- Les charges de fonctionnement ont augmenté de 2,77% en 2022 (7 980 000 €) mais reste inférieures à celles de 2018 (8 322 000 €).
- L'augmentation est essentiellement celle des charges de personnel, due aux revalorisations décidées par l'État.
- Le reste des charges continue à être maîtrisé en 2022 mais risque d'exploser en 2023 (énergie, inflation).

Évolution positive de l'excédent de fonctionnement

- Un excédent cumulé en hausse de 8% par rapport à 2022 représentant un montant de 2 336 853 €.
- Une capacité d'autofinancement améliorée qui nous permet d'envisager plus sereinement nos investissements futurs.

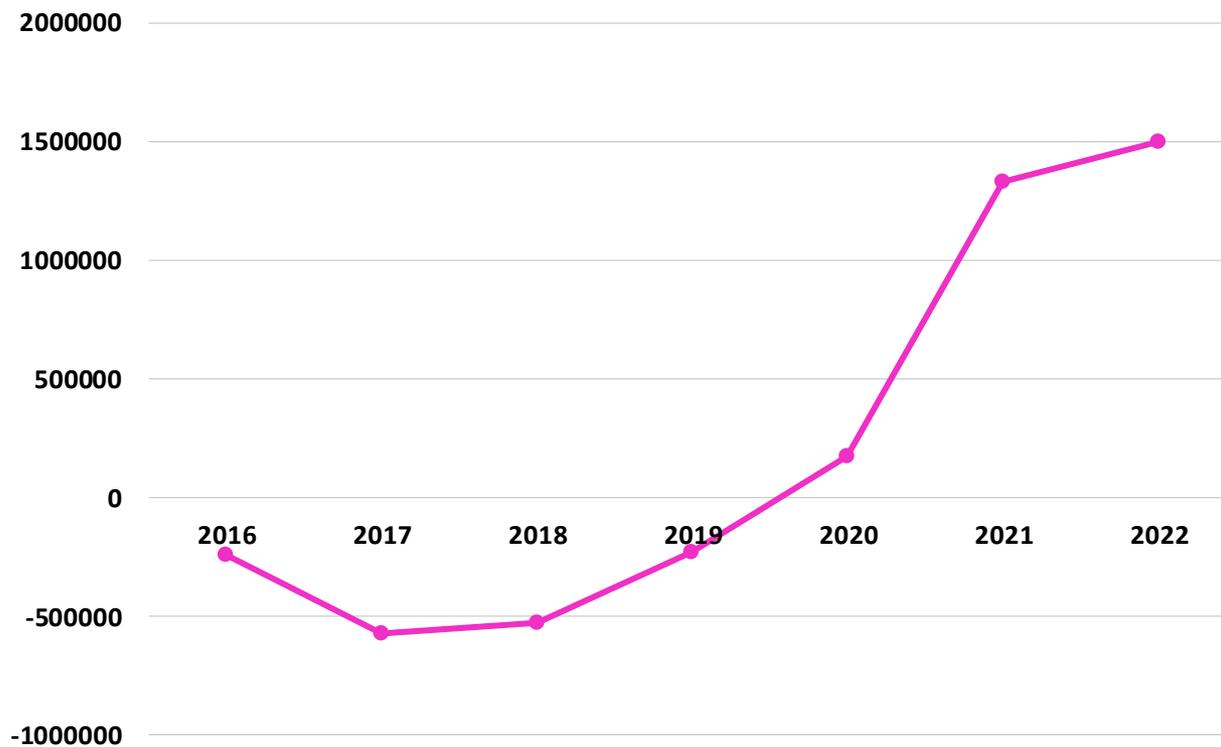
Évolution des excédents de fonctionnement



EN MILLIERS
D'EUROS

Évolution de la Capacité d'Autofinancement nette

En euros



Une CAF nette positive pour la 2^e année consécutive

Une légère évolution
des dépenses d'investissement

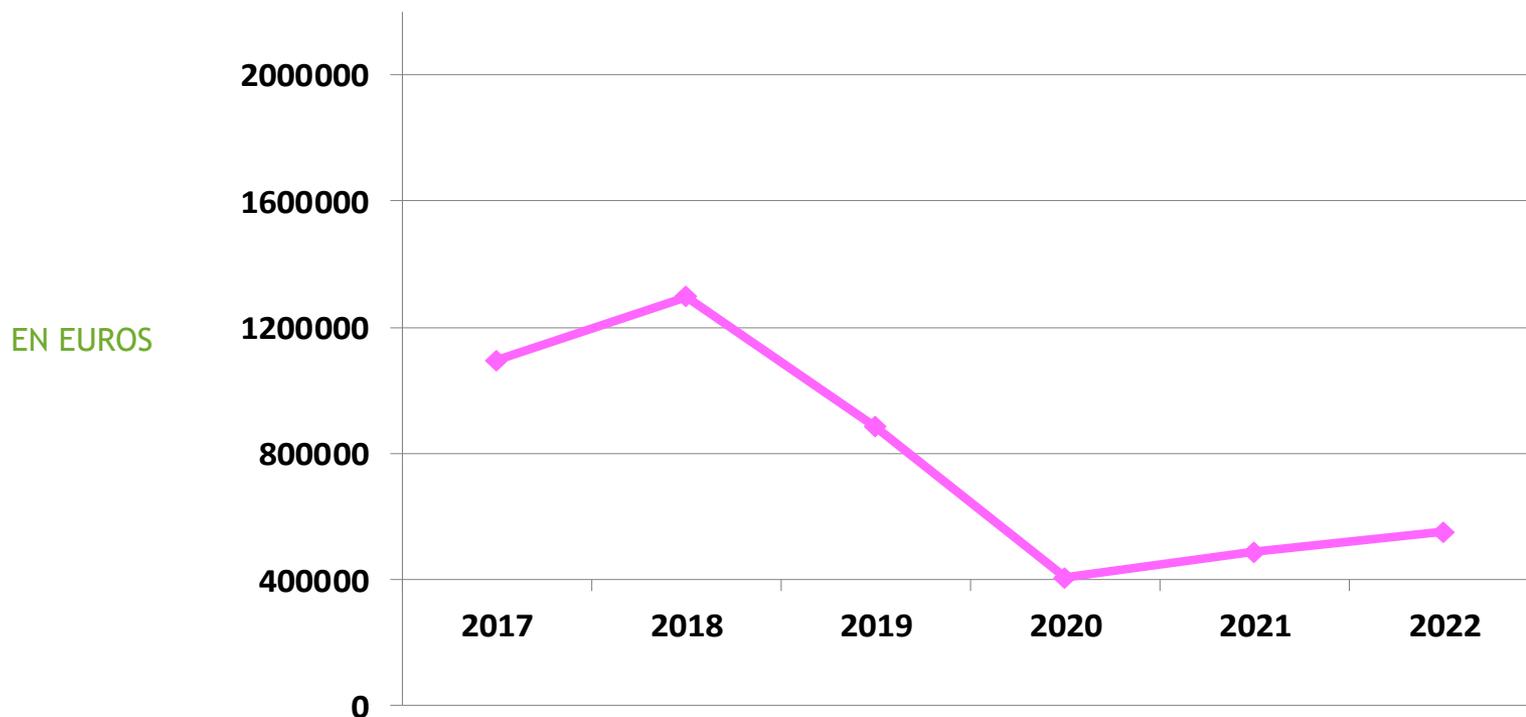
Maîtrise de la dette

Investissements 2023

- L'encours de la dette a baissé en 2022 de 7,53 %, pour atteindre 5 394 883 €, résultat d'un recours à l'emprunt moindre sur plusieurs exercices.
- L'objectif de baisse du taux d'endettement par habitant se poursuit.
- En 2023, nos deux plus gros investissements du mandat débiteront :
 - l'aménagement du centre bourg : démolition des bâtiments et étude du projet immobilier
 - la rénovation et l'extension du groupe scolaire Jules Ferry pour un montant total de 4 500 000 € réparti sur deux exercices
- Les travaux habituels d'acquisition de matériel et d'entretien des bâtiments se poursuivront également.

Synthèse de l'investissement

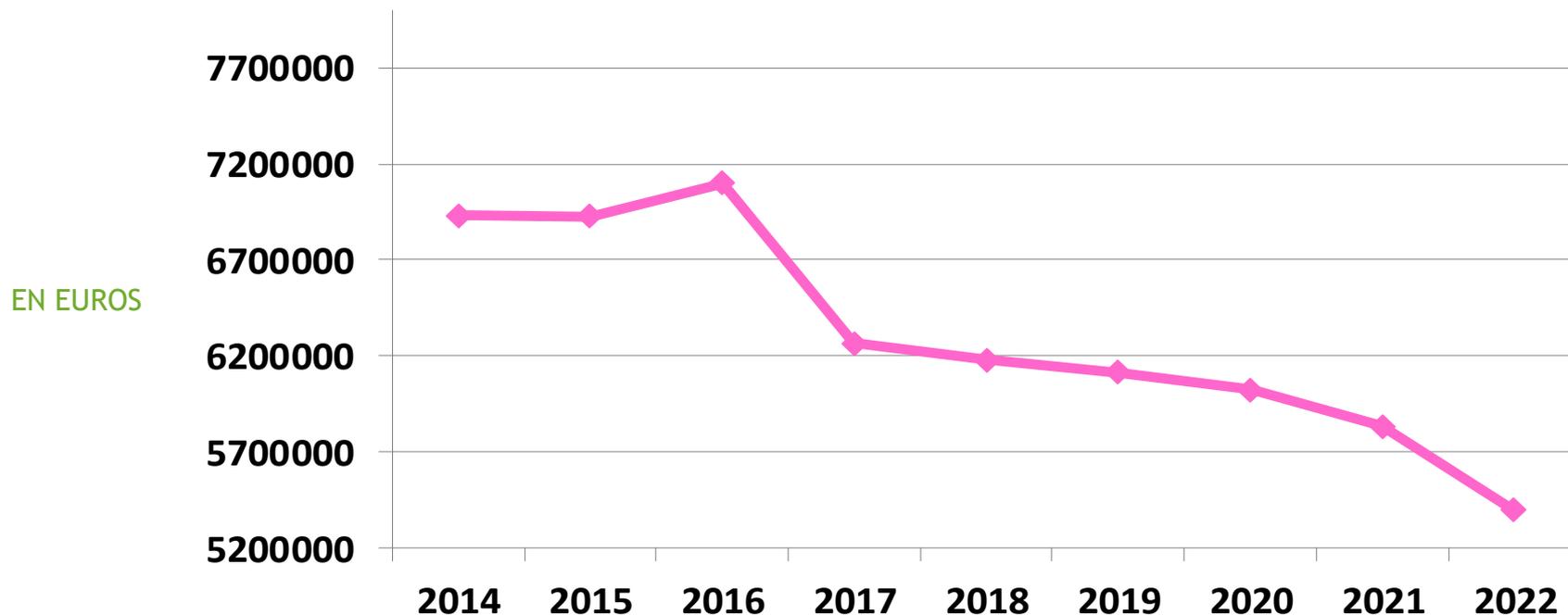
Évolution des dépenses d'équipement



Évolution de la dette = inflexion de la courbe

Objectif fin 2025 : 800 € par habitant

Réel 2022 : 884 € par habitant



Capacité de désendettement

